

Les jeunes Français recrutés dans le cadre du Volontariat International aux Entreprises

Les pièces à fournir pour l'établissement

1. Contrat de travail (V.I.E) signé par l'employeur et l'employé.
2. Copie de la déclaration d'investissement de l'APII - ONTT - APIA - CEPEX ou de la carte de commerçant
3. Copie d'immatriculation fiscale (code T.V.A).
4. Copie de la dernière déclaration trimestrielle de la CNSS pour les employés de la société.
5. Contrat signé avec Business France.
6. Copie du Passeport.
7. Copies des références professionnelles ou des diplômes.
8. 2 timbres fiscaux de 05 dinars chacun.